

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 251

présenté par
M. Blein

ARTICLE 21

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« activité, »,

les mots :

« activité ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.